

COMMUNE DE VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre le 4 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – LEDOUX – LAHITTE – FERREIRA – PAPILLON – MARCHAND – WARUSFEL

Absent (s) (es) : Mme GRUYÈRE –M.– NEUSCHWANDER

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mmes DEJEAN-TRONQUET – MANNAPIN – BROUILLARD – Mrs DROUIN – DE KERPEL – PARIS – CARRASCO – DELPRAT

Pouvoirs : M. DROUIN à M. LE MOUËL
M. PARIS à Mme FERREIRA
Mme DEJEAN-TRONQUET à Mme LEDOUX
Mme MANNAPIN à M. LAFOREST
M. DE KERPEL à M. LAHITTE
Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ

Mme MARCHAND Martine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

OUVERTURE DE LA SÉANCE – LECTURE ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à l'annonce des pouvoirs et à la désignation du secrétaire de séance.

Il lit l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation des procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux
- Délégation du Maire
- Recensement de la population 2025 : rémunération des agents recenseurs
- C.C. Thelloise : rapport d'activités 2023
- Syndicat d'Énergie de l'Oise : rapport d'activités 2023
- C.C. Thelloise : extension de compétence G.É.M.A.P.I.
- École : classe découverte 2025
- Locataires : remboursement T.E.O.M.
- Encarts publicitaires 2025
- Décision modificative n° 1
- Accueil collectif de mineurs – avenant n° 1
- Subvention : nouvelle association

➤ Informations/questions diverses

Monsieur le Maire constate qu'il y a de nombreux absents entre ceux qui ne veulent plus venir et ceux qui ne peuvent pas venir (opération chirurgicale, obligation professionnelle).

Il constate que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à un villersois qui est décédé dernièrement. Il s'agit de Monsieur CAMBIER Albert dit « Bébert ». Il était né et a vécu sur la commune. Il a tenu le Centre de Première Intervention (C.P.I.) des pompiers de 1964 à 2003 (date de sa retraite). Bébert a obtenu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers Argent et Vermeil. La dernière médaille lui a été remise en 1999. Cet administré est une mémoire du village. Il communiquait des informations aux élus.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire annonce la prochaine date du conseil municipal, c'est-à-dire le mardi 10 décembre 2024 à 20h 30. Le quorum ne sera pas nécessaire.


Levée de séance à 20h 35.

Clôture de la Séance du 4 décembre 2024

Au cours de laquelle ont été prises les délibérations suivantes :

N° 43/2024 : Quorum non atteint

Ont signé le présent registre, les membres présents :

Nom et Prénom	Signature
Guy LAFOREST	
Martine MARCHAND	